

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-
DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA MAIRIE LE LUNDI 8 JUILLET
2019 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Alexandre Morin, siège no.2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Jannys Landry, conseillère au siège n°1
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 10 juin 2019;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.1.2 Compte à recevoir (taxes)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat mise à jour du plan d'intervention- réseaux aqueduc, égout et pluvial;
- 4.2 Mandat plan d'action des raccordements inversés;
- 4.3 **Paiement décompte progressif no.8 Charles-Auguste Fortier;**

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Adoption de la politique de reconnaissance des bénévoles;
- 5.2 **Demande d'aide financière pour une activité de marche du Sentier des Jésuites;**

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Demande de PIIA au 38 avenue du Lac;
- 6.2 Avis de motion du règlement U-2019-02 modifiant le règlement no. U-2012-02;
- 6.3 **Autorisation Raphaëlle Poulin-Gagnon, inspecteur en bâtiment DDM;**

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-077 ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2019 avec le retrait du point 5.1 et l'ajout des points suivants :

- 5.2 Demande de subvention MRC- marche sentier des Jésuites;
- 6.3 Autorisation Raphaëlle Poulin-Gagnon, inspecteur en bâtiment DDM;

Le point 4.3 est reporté à une prochaine séance.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

Résolution 2019-078 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

2.0 FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER E

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2019-079 ATTENDU QUE les comptes à payer au 8 juillet totalisent un montant de 85 290,32 \$ et 15 594,86 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 8 juillet 2019, et ce, selon les échéances prescrites.

4.1.1 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 8 juillet 2019 qui totalisent un montant 100 917,69\$.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MANDAT MISE-À-JOUR DU PLAN D'INTERVENTION- RÉSEAUX AQUEDUC, ÉGOUT ET PLUVIAL

Résolution 2019-080

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc, d'égout et du pluvial doit être actualisé et mis à jour en fonction des travaux effectués;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour est nécessaire pour déposer des demandes dans les différents programmes de subvention dont la le Programme de la taxe d'accise;

CONSIDÉRANT la soumission de Tetra Tech QI inc. au montant de 13 500 \$;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le mandat à Tetrattech QI inc., au montant de 13 500 \$ pour la production du plan d'intervention actualisé des réseaux;

QUE les sommes soient prises à même le programme de subvention de la TECQ.

4.2 MANDAT PLAN D'ACTION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

Résolution 2019-081

ATTENDU QU'une des exigences au protocole d'entente pour le versement de la subvention PIQM est de produire un plan d'action des raccordements inversés au Ministère;

ATTENDU QUE Tetrattech QI inc. a soumis une soumission au montant de 2 500 \$ taxes en sus pour effectuer le plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Morin,
Appuyé par Jonathan Baker,
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le mandat à Tetrattech QI inc., au montant de 2 500 \$ plus taxes pour la production du plan d'action des raccordements inversés exigé par le Ministère dans le cadre du protocole d'entente;

QUE cette dépense soit prise à même le surplus accumulé au 31 décembre 2018.

4.3 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.8 CHARLES-AUGUSTE FORTIER INC.

Ce point est reporté à une prochaine séance

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Résolution 2019-082 CONSIDÉRANT QUE l'action bénévole est essentielle dans une petite communauté comme la Ville de Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire accroître et favoriser la participation citoyenne et par conséquent désire mettre en place des conditions favorables à une action bénévole profitable et des mesures de reconnaissance des bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'un comité a proposé l'adoption d'une Politique de reconnaissance des bénévoles au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte la politique de reconnaissance des bénévoles,

5.2 DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC- MARCHE SENTIER DES JÉSUITES ET SOUPER-CONFÉRENCE HISTORIQUE

Résolution 2019-083 CONSIDÉRANT QUE le comité du 60^e a déposé un projet d'activité dans le cadre des activités du 60^e, soit une marche dans le sentier des Jésuites avec conférencier et souper autochtone et que la Ville de Lac-Delage est fière de déposer le projet au nom du comité du 60^e pour permettre la tenue de cette activité et de porter ce projet;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet de mettre en valeur le patrimoine du sentier des Jésuites et de ses paysages ainsi que de rappeler la présence autochtone sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal présente la demande d'aide financière à la MRC et demande un montant de 1 500 \$ pour la réalisation de ce projet.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 DEMANDE DE PIIA AU 38 AVENUE DU LAC

Résolution 2019-084 CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA a été faite pour le 38 avenue du Lac qui a pour effet de permettre l'aménagement d'un avant-toit au garage existant comportant 3 poteaux de soutien, d'une superficie de 14`X 9`.

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 du règlement du PIIA interdit la construction sur pilotis, pieux et structures à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de fortes pentes alors que l'aménagement proposé est situé dans la bande de protection d'une forte pente, soit à environ 3,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'apprenti n'est pas visible de la rue en raison de la végétation et de la pente, que l'emplacement prévu est déjà utilisé comme espace d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement prévu est déjà utilisé comme espace d'entreposage et qu'il est déjà imperméabilisé par un revêtement d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de l'avant-toit respecte la marge de recul prévue à l'article 110 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la constriction ne peut être érigée ailleurs;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de la bande de protection de 60% doit être conservée à l'état naturel;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du projet tel que présenté;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la demande de PIIA tel que présentée pour le 38 avenue du Lac qui a pour effet de permettre l'aménagement d'un avant-toit au garage existant comportant 3 poteaux de soutien, d'une superficie de 14`X 9`.

6.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT U-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. U-2012-02

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION PROCHAINE DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT U-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO.U-2012-02

AVIS DE MOTION est donné par Marc Boiteau, concernant l'adoption prochaine du premier projet de règlement U-2019-02 modifiant le règlement de construction no. U-2012-02 afin de :

- Modifier les normes pour les stationnements dans les zones 11-HB et 18-HB;

- Ajouter les dispositions pour les stationnements dans les projets intégrés;
- Ajouter des dispositions sur les abris à matières résiduelles;
- Modifier les normes sur les clôtures.

6.3 AUTORISATION RAPHAËLLE POULIN-GAGNON, INSPECTRICE MUNICIPALE

Résolution 2019-085

CONSIDÉRANT QUE le groupe DDM a engagé une inspectrice municipale en remplacement de Maryline Bronsard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser madame Raphaëlle Poulin-Gagnon à émettre et signer les permis pour et au nom de la Ville dans le cadre de ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
 APPUYÉ par Christiane Gosselin,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Raphaëlle Poulin-Gagnon, inspectrice en bâtiment, à délivrer les permis et à agir au nom de la Ville dans le cadre de ses fonctions.

7. PERMIS ET INSPECTION

Aucun point.

8. CORRESPONDANCE

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTION

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2019-086

IL EST PROPOSÉ par
 APPUYÉ par
 ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à

Guy Rochette, Maire

Josée Desmeules, dir.gén